

– **LEBRIEF : Quelles conclusions peut-on tirer du dernier bulletin mensuel de la TGR sur les statistiques des finances locales ?**

**Abdelghani Youmni** : La hausse des recettes ordinaires de 4,6% est un signe rassurant de la nécessaire soutenabilité à long terme des finances publiques dans une stratégie marocaine qui a toujours reposé sur la maîtrise raisonnée des dépenses publiques et l'optimisation des prélèvements fiscaux et non fiscaux.

Nous notons une hausse de 23,7% des impôts directs suite à la hausse des contributions des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+1.193 millions de DH) soit 14,4% et de la taxe professionnelle (373 millions de DH). C'est une double externalité positive pour la fiscalité provenant de la loi de Finances 2023 qui a amendé l'impôt sur les sociétés (TPE) et l'impôt sur le revenu pour certaines catégories.

Quant à la baisse de 7,1% des impôts indirects, elle s'explique par la diminution de 8% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette baisse s'est poursuivie tout le long de l'année 2023, dans le même temps, la TVA représente en moyenne 50,3% des recettes des collectivités territoriales.

Tout autre est le volet dépenses ordinaires qui augmentent seulement de 1,4% pour cause d'effet de compensation entre le recul de 0,9% des charges salariales du personnel ce qui laisse craindre des décisions de baisse de ressources humaines dans le service public fourni par les collectivités territoriales. Puis une baisse de 0,7% des charges en intérêts et service de la dette, plutôt positive et encourageante comme nouvelle.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, elles augmentent dans les collectivités territoriales de 34,3% entre fin juillet 2022 et fin juillet 2023 pour une enveloppe de 7,7 milliards de DH. C'est tout sauf une surprise, les investissements publics sont passés de 245 milliards de DH en 2022 à 300 milliards en 2023, les collectivités locales ont bénéficié d'une rallonge importante avec un niveau de financement atteignant 19 milliards de DH.

- **LEBRIEF : Comment évaluez-vous les tendances de l'exécution des budgets des collectivités territoriales ?**

**Abdelghani Youmni** : Il est indéniable que l'essentiel des transferts de l'État aux collectivités locales provient de leurs parts dans le produit de la TVA (30%), l'IS (5%) et de l'IR (5%). L'analyse de la part dans le PIB de nos douze régions montre des forts déséquilibres de contributions et oblige l'État à faire des arbitrages solidaires et à s'engager dans des investissements massifs d'infrastructures pour réduire l'enclavement pour ne pas dire le retard social, économique, industriel et humain de plusieurs territoires, au Maroc c'est le cas de plus de 55% des territoires.

Le budget est en théorie un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes à exécuter durant l'année à venir. L'ensemble des dispositifs des finances locales conditionneraient le renforcement de leur redevabilité à l'usage des citoyens qui sont les principaux financeurs de l'action publique.

Au Maroc, l'exécution des budgets des collectivités locales est très inégale, elle est tributaire du visioning stratégique et opérationnel du management territorial opéré par les élus. La qualité de la gouvernance et les compétences des élus sont un central dans la performance et la qualité des réalisations. Il est également nécessaire d'évaluer la corrélation entre les compétences techniques et managériales des élus, leur niveau de responsabilité, l'absence de conflits d'intérêts et la nécessaire reddition des comptes à l'État et aux citoyens.

L'exécution des budgets n'est pas la finalité des finances locales, il n'est pas sûr que nous avons au Maroc une parfaite synchronisation et maîtrise entre les différentes collectivités locales, l'État central intervient souvent pour l'accompagnement et en principe nous devons couper progressivement ce cordon ombilical pour que les élus et les régions puissent devenir autonomes dans la réalisation des budgets et leur exécution avec les meilleurs rendements et la meilleure péréquation coûts/bénéfices.